

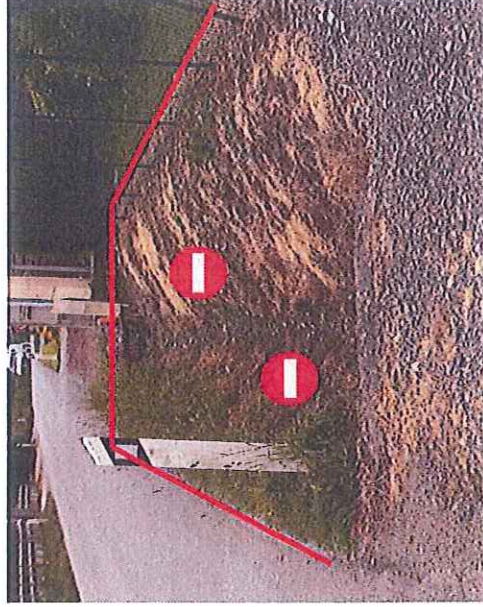
# Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

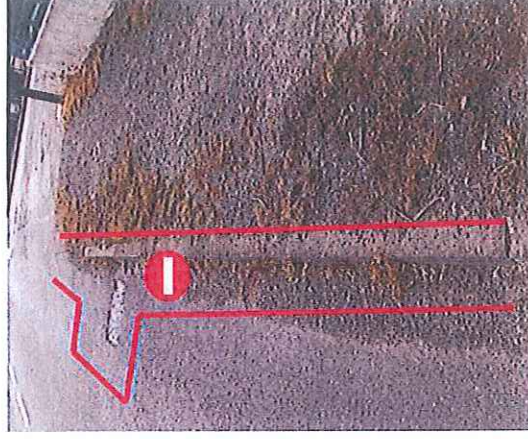
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM  
DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU  
figurant sur les cartes IGN 1/25 000°.   
Consultez l'étiquette car la distance peut  
être plus importante (20, 50 ou 100m).



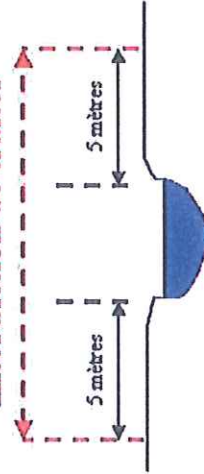
DANS LES FOSSES (MEME A SEC), COURS  
D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES,  
POINTS D'EAU, PUIITS, FORAGES ne figurant  
pas sur les cartes IGN 1/25 000°.



SUR AVALOIRS,  
CANIVEAUX ET BOUCHES  
D'EGOUT.



Interdiction de traiter



TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES,  
ET ENTREPRENEURS.

EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOUREES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS  
D'EMPRISONNEMENT.